

**DECISION SUR LE RAPPORT FINAL DU PRESIDENT DE  
LA COMMISSION SUR L'ANNEE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE  
Doc. Assembly/AU/6 (XVI)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du Rapport final du Président de la Commission sur la mise en œuvre de l'Année de la Paix et de la Sécurité en Afrique ;
2. **RAPPELLE** ses décisions Assembly/AU/ Dec.275 (XIV) et Assembly/AU/ Dec.295 (XV) adoptées lors de ses quatorzième et quinzième sessions ordinaires tenues respectivement du 29 au 30 janvier et du 25 au 27 juillet 2010, à Addis-Abeba et à Kampala ;
3. **SE REJOUIT** de la célébration réussie, à travers le continent, de la Journée de la Paix, le 21 septembre 2010, en particulier le respect de la cessation des hostilités dans toutes les zones de conflit, ainsi que les activités de sensibilisation et autres activités programmatiques menées dans le cadre de l'Année de la Paix et de la Sécurité en Afrique, y compris la mobilisation d'un soutien pour la Charte du secteur privé « Agissons pour la paix » élaborée à l'intention, le renforcement des capacités des institutions universitaires africaines, l'utilisation du sport pour promouvoir la paix, la construction d'un Mémorial sur les droits de l'Homme, la Retraite de haut niveau du Caire et les efforts d'ensemble en vue de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Tripoli du 31 août 2009, tels que reflétés dans les paragraphes 13 à 33 du rapport du Président de la Commission ;
4. **FELICITE** tous les Etats membres, les Communautés économiques régionales/ Mécanismes régionaux pour la prévention la gestion et la résolution des conflits (CER/MR), la société civile, le secteur privé et autres parties prenantes, ainsi que les partenaires de l'UA, y compris les Nations unies et ses agences, pour leur contribution et soutien à la campagne « Agissons pour la paix ». La Conférence **FELICITE EGALEMENT** les Ambassadeurs de la paix et les membres du Conseil consultatif pour l'Année de la Paix pour leurs efforts et leur dévouement ;
5. **DECIDE**, afin de pérenniser les efforts visant à faire de la paix une réalité, que les mesures prises et les initiatives lancées dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique devraient être poursuivies et intensifiées ;
6. **APPROUVE** les recommandations faites par le Président de la Commission dans son rapport (paragraphes 41 à 54), en vue de la mise en œuvre d'une stratégie de consolidation à long terme, s'appuyant sur les progrès réalisés et les leçons tirées de la campagne Agissons pour la paix et s'articulant autour des éléments suivants: (i) l'institutionnalisation de la célébration de la Journée de la paix conformément au paragraphe 9 de la décision Assembly/AU/Dec.295 (XV), (ii) la communication et la sensibilisation pour faire connaître les efforts du continent et sensibiliser toutes les parties prenantes, (iii) les partenariats avec les différents acteurs concernés, en

particulier le secteur privé et la société civile, (iv) l'éducation à la paix, (v) l'appui aux institutions académiques et aux instituts de recherche du continent pour renforcer leur capacité à explorer la nature des conflits africaine, à étudier les raisons des succès des efforts de règlement des conflits et les causes de leurs échecs, ainsi qu'à faciliter la recherche de solutions véritablement africaines, (vi) l'appui aux activités de consolidation de la paix grâce à des efforts renouvelés pour de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Tripoli et l'institutionnalisation de la Retraite de haut niveau du Caire, (vii) ainsi que la mobilisation des ressources, en particulier au niveau du continent, afin de renforcer l'appropriation par l'Afrique de la quête de la paix sur le continent et son *leadership* à cet égard ;

7. **EXHORTE** tous les Etats membres à fournir le soutien requis pour la mise en œuvre réussie de la stratégie de consolidation de la campagne Agissons pour la paix. La Conférence **EXHORTE EGALEMENT** toutes les autres parties prenantes, y compris les CER/MR, la société civile et le secteur privé, à collaborer étroitement avec l'UA et à prendre toutes les initiatives et les mesures nécessaires à cet égard. La Conférence **EXHORTE EN OUTRE** les partenaires de l'UA, y compris les Nations unies, à apporter le soutien et la coopération nécessaires ;
8. **DEMANDE** au Président de la Commission de tenir la Conférence régulièrement informée des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette décision, dans le cadre de son rapport sur les activités de la Commission, et de lui présenter un rapport intérimaire au plus tard en janvier 2012 et, dans l'intervalle, de faire, en tant que de besoin, des mises à jour au Conseil de paix et de sécurité.



2010

# Decision on the Final Report of the Chairperson of the Commission on the Year of Peace and Security In Africa Doc. Assembly/Au/6(Xvi)

The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1235>

*Downloaded from African Union Common Repository*